

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 4 décembre 2019 - N° 91

Président de l'Assemblée nationale : M. François Paradis

La séance est ouverte à 9 h 40.
AFFAIRES COURANTES
Déclarations de députés
M. Lemay (Masson) fait une déclaration afin de souhaiter du succès aux athlètes du centre Voltizone inc. lors du championnat régional de l'Ultimate Ninja Athlete Association.
M. Ciccone (Marquette) fait une déclaration afin de rendre hommage aux élèves de l'école primaire Catherine-Soumillard pour la création de l'entreprise Les Abeilles emballées.
M. Caron (Portneuf) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Richard
Pearson, responsable de l'organisme d'échange de jouets Kiosque de Noël.

Mme Lecours (Lotbinière-Frontenac) fait une déclaration afin de féliciter les lauréats du Gala Jeunes Personnalités Desjardins.

M. Fontecilla (Laurier-Dorion) fait une déclaration afin de déplorer les disparités dans le délai de traitement des dossiers à la Régie du logement.
1563

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de souligner les performances de Mme Marylou Martineau, athlète paralympique.
M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de souligner le parcours de M. Charle Truchon, membre du Club de hockey Les Remparts de Québec inc.
M. Campeau (Bourget) fait une déclaration afin de souligner la tenue du concert de l'organisme La Gang à Rambrou.
M. Émond (Richelieu) fait une déclaration afin de féliciter les étudiants du cégep de Sorel-Tracy, primés au Startup Weekend Shawinigan.
Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 54.1 du Règlement, Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques) fait une déclaration afin de souligner la fondation de l'organisme Espace LGBTQ+.
À 9 h 53, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.
Les travaux reprennent à 10 h 03.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Bonnardel, ministre des Transports, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 54 Loi concernant l'interdiction d'intenter certains recours liés à l'utilisation des véhicules hors route dans les sentiers faisant partie du réseau interrégional

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 54.

M. LeBel (Rimouski) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 497 Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne dans le but de renforcer la protection des droits des personnes aînées et de créer la fonction de Protecteur des aînés

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **264** en annexe)

Pour: 113 Contre: 0 Abstention: 0

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 497.

M. Kelley (Jacques-Cartier) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 590 Loi modifiant la Charte de la langue française afin d'instaurer la gratuité des services d'enseignement du français pour toute personne qui réside au Québec

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **265** en annexe)

Pour: 114 Contre: 0 Abstention: 0

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 590.

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport de la directrice de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 210 Loi concernant la subdivision d'un lot situé dans l'aire de protection de la maison Roussil à Terrebonne et en partie dans l'aire de protection de la maison Bélisle à Terrebonne

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 1209-20191204)

M. Lemay (Masson) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 210, Loi concernant la subdivision d'un lot situé dans l'aire de protection de la maison Roussil à Terrebonne et en partie dans l'aire de protection de la maison Bélisle à Terrebonne.

La motion est adoptée.

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 210 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission de la culture et de l'éducation et que la ministre de la Culture et des Communications soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport de la directrice de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 209 Loi concernant la Ville de Saint-Tite

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 1210-20191204)

M. Allaire (Maskinongé) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 209, Loi concernant la Ville de Saint-Tite.

La motion est adoptée.

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 209 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Legault, premier ministre, dépose :

Le plan stratégique 2019-2023 du ministère du Conseil exécutif.

(Dépôt n° 1211-20191204)

Mme Guilbault, ministre de la Sécurité publique, dépose :
Le plan stratégique 2019-2023 du ministère de la Sécurité publique. (Dépôt n° 1212-20191204)
M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, dépose :
Le plan stratégique 2019-2023 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.
(Dépôt n° 1213-20191204)
Mme McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :
Le plan stratégique 2019-2023 du ministère de la Santé et des Services sociaux. (Dépôt n° 1214-20191204)
M. Girard, ministre des Finances, dépose :
Le plan stratégique 2019-2023 du ministère des Finances. Ce document est
accompagné d'un tableau synoptique; (Dépôt n° 1215-20191204)
Le plan stratégique 2019-2023 de Retraite Québec; (Dépôt n° 1216-20191204)
L'évaluation actuarielle du Régime des rentes du Québec au 31 décembre 2018. (Dépôt n° 1217-20191204)

M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dépose
Le plan stratégique 2019-2023 du ministère de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques.
(Dépôt n° 1218-20191204)
M. Jolin-Barrette, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, dépose
Le plan stratégique 2019-2023 du ministère de l'Immigration, de la Francisation
et de l'Intégration. (Dépôt n° 1219-20191204)
M. Bonnardel, ministre des Transports, dépose :
Le plan stratégique 2019-2023 du ministère des Transports.
(Dépôt n° 1220-20191204)
Mme LeBel, ministre de la Justice, dépose :
Le plan stratégique 2019-2023 du ministère de la Justice.
(Dépôt n° 1221-20191204)
M. Lacombe, ministre de la Famille, dépose :
Le plan stratégique 2019-2023 du ministère de la Famille. (Dépôt n° 1222-20191204)
1569

dépose	Mme Girault, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, :
	Le plan stratégique 2019-2023 du ministère des Relations internationales et de la
	Francophonie. (Dépôt n° 1223-20191204)
	Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, dépose :
	Le plan stratégique 2019-2023 du ministère des Affaires municipales et de
	l'Habitation. (Dépôt n° 1224-20191204)
dépose	M. Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, :
Le plan stratégique 2019-2023 du ministère de l'Agriculture, des Pêche	
	l'Alimentation. (Dépôt n° 1225-20191204)
	·
	M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, dépose :
	Le plan stratégique 2019-2023 du ministère de l'Énergie et des Ressources
	naturelles. (Dépôt n° 1226-20191204)

M. Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, dépose :

Le plan stratégique 2019-2023 du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. (Dépôt n° 1227-20191204)

M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dépose :

Le plan stratégique 2019-2023 du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

(Dépôt n° 1228-20191204)

Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Le plan stratégique 2019-2023 du ministère de la Culture et des Communications.

(Dépôt n° 1229-20191204)

Mme Proulx, ministre du Tourisme, dépose :

Le plan stratégique 2019-2023 du ministère du Tourisme. Ce document est accompagné d'un tableau synoptique.

(Dépôt n° 1230-20191204)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 92 concernant le plan d'action de développement durable 2016-2020 du ministère de la Culture et des Communications, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 31 octobre 2019 par Mme Melançon (Verdun);

(Dépôt n° 1231-20191204)

La réponse à la question écrite n° 93 concernant la hausse de tarif des services du Centre de conservation du Québec (CCQ) pour les organismes communautaires à but non lucratif privés, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 31 octobre 2019 par Mme Melançon (Verdun);

(Dépôt n° 1232-20191204)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 30 octobre 2019 par M. Lefebvre (Arthabaska) concernant le processus d'indemnisation des victimes d'accident de la route.

(Dépôt n° 1233-20191204)

M. le président dépose :

Le rapport annuel de gestion 2018-2019 du Vérificateur général du Québec. (Dépôt n° 1234-20191204)

Dépôts de rapports de commissions

Mme Charbonneau (Mille-Îles), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 29 novembre ainsi que le 3 décembre 2019, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 47, Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités. Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 1235-20191204)

Mme IsaBelle (Huntingdon), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 24, 29, 30 et 31 octobre, les 5, 13, 14, 19, 20, 26 et 27 novembre ainsi que le 3 décembre 2019, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 27, Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1236-20191204)

Dépôts de pétitions

Mme Tardif (Laviolette-Saint-Maurice) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 561 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le système d'évaluation des baux de villégiature.

(Dépôt n° 1237-20191204)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, propose :

QUE l'Assemblée nationale réaffirme le caractère primordial de la liberté d'expression dans toute société démocratique; QU'elle reconnaisse le droit de tous les acteurs du milieu de l'éducation, y compris les directions d'école, à donner publiquement leur avis sur le projet de loi n° 40, Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

QU'elle encourage les directions d'école et l'ensemble des acteurs du réseau à dénoncer toute pression jugée indue et visant à brimer leur droit d'exprimer librement leur opinion sur les modifications législatives prévues dans le projet de loi n° 40.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **266** en annexe)

Pour: 111 Contre: 0 Abstention: 0

Mme Rizqy (Saint-Laurent), conjointement avec M. Marissal (Rosemont), M. Ouellet (René-Lévesque), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant la protection des renseignements personnels; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec Mme Montpetit (Maurice-Richard), M. Gaudreault (Jonquière), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle au gouvernement de la Coalition avenir Québec que le Québec a officiellement déclaré l'urgence climatique le 25 septembre 2019;

QU'elle rappelle que cette motion unanimement adoptée demandait au gouvernement « d'harmoniser l'ensemble de ses choix politiques avec cette situation de crise »;

QU'elle rappelle que le rôle du premier ministre du Québec est de défendre les valeurs des Québécois et Québécoises et les consensus de l'Assemblée nationale;

QUE l'Assemblée nationale exige du premier ministre qu'il mette la lutte aux changements climatiques au cœur de ses discussions avec ses homologues des provinces canadiennes et le premier ministre du Canada.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **267** en annexe)

Pour: 110 Contre: 0 Abstention: 0

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Roy (Bonaventure), conjointement avec Mme Proulx, ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches, de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse la Gaspésie— Îles-de-la-Madeleine comme une région administrative avec des particularités importantes;

QU'elle souligne que ces particularités amènent des défis importants, compte tenu, notamment, de l'étendue de la région, de son éloignement et de la réalité insulaire madelinienne:

QU'elle reconnaisse que la région de la Gaspésie—Îlesde-la-Madeleine a accumulé un retard important, ces dernières années, quant au financement public en santé, en transports, en éducation et en culture;

QU'elle rappelle que cette situation a eu son lot de conséquences sur le développement économique de la région et sur sa capacité à se doter d'institutions propres dans plusieurs champs de compétence du Québec;

Enfin, qu'elle souligne l'importance de soutenir la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine en considérant notamment ces particularités importantes.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **268** en annexe)

Pour: 109 Contre: 0 Abstention: 0

Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 15, Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 37, Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec;

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 40, Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;
- la Commission de l'économie et du travail, afin d'entendre les intéressés et procéder à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 206, Loi modifiant la Loi sur la charte de la Coopérative fédérée de Québec;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entendre les intéressés et procéder à l'étude détaillée des projets de loi d'intérêt privé suivants, et ce, dans l'ordre ci-après indiqué : projet de loi n° 205, Loi concernant la Ville de Gaspé; projet de loi n° 207, Loi concernant la Ville de Murdochville; projet de loi n° 204, Loi concernant l'établissement d'un régime fiscal particulier pour le Port de Havre-Saint-Pierre; projet de loi n° 208, Loi concernant la cession d'un droit d'emphytéose en faveur de la Ville d'Alma.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 3 décembre 2019, sur la prise en considération du rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 16, Loi visant principalement l'encadrement des inspections en bâtiment et de la copropriété divise, le remplacement de la dénomination de la Régie du logement et l'amélioration de ses règles de fonctionnement et modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec et diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, ainsi que sur les amendements transmis par Mme Thériault (Anjou–Louis-Riel).

Le débat terminé, du consentement de l'Assemblée, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, procède à la mise aux voix individuelle des amendements et à leur lecture.

Est d'abord mis aux voix le premier amendement proposé par Mme Thériault (Anjou-Louis-Riel) introduisant l'article 2.0.1; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, les votes sur les amendements proposés Mme Thériault (Anjou-Louis-Riel) et sur le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire sont reportés à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 5 décembre 2019, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 12 h 16, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 5 décembre 2019, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. LeBel (Rimouski) :

(Vote n° 264)

Allaire (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (PQ)	Provençal (CAQ)
Anglade (<i>PLQ</i>)	Fontecilla (QS)	(Rimouski)	Reid (CAQ)
Arcand (PLQ)	Fortin (<i>PLQ</i>)	Lecours (CAQ)	Rizqy (<i>PLQ</i>)
Arseneau (PQ)	Foster (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Roberge (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fournier (IND)	Lecours (CAQ)	Robitaille (<i>PLQ</i>)
Bachand (CAQ)	Gaudreault (PQ)	(Les Plaines)	Rotiroti (PLQ)
Barrette (PLQ)	(Jonquière)	Leduc (QS)	Rouleau (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (<i>CAQ</i>)	Rousselle (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Roy(PQ)
Bérubé (PQ)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	(Bonaventure)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Roy(CAQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	(Montarville)
(Prévost)	Girault (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Samson (CAQ)
Blais (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (<i>CAQ</i>)	Sauvé (<i>PLQ</i>)
(Abitibi-Ouest)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Guillemette (<i>CAQ</i>)	Lévesque (<i>CAQ</i>)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chauveau)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon(PQ)	Maccarone (PLQ)	St-Pierre (<i>PLQ</i>)
Caire (CAQ)	Isabelle (<i>CAQ</i>)	Marissal (QS)	Tanguay (PLQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Massé (QS)	(Laviolette–Saint-Maurice)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Melançon (PLQ)	(Rivière-du-Loup–Témiscouata)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (<i>PLQ</i>)	Thériault (PLQ)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	Thouin (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
Ciccone (<i>PLQ</i>)	Lacombe (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	
Derraji (<i>PLQ</i>)	Lafrenière (<i>CAQ</i>)	Polo (<i>PLQ</i>)	
Dorion (QS)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lamothe (<i>CAQ</i>)	Proulx (CAQ)	
Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Émond (CAQ)	(Champlain)	Proulx (CAQ)	
		(Berthier)	

Sur la motion de M. Kelley (Jacques-Cartier) :

(Vote n° 265)

FOUR - 114				
Allaire (CAQ)	Émond (<i>CAQ</i>)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Anglade (<i>PLQ</i>)	Fitzgibbon (<i>CAQ</i>)	(Champlain)	(Côte-du-Sud)	
Arcand (PLQ)	Fontecilla (QS)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)	
Arseneau (PQ)	Fortin (<i>PLQ</i>)	(Rimouski)	(Berthier)	
Asselin (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)	
Bachand (CAQ)	Fournier (IND)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)	
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy (<i>PLQ</i>)	
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)	
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Leduc (QS)	Robitaille (<i>PLQ</i>)	
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Lefebvre (<i>CAQ</i>)	Rotiroti (PLQ)	
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Legault (CAQ)	Rouleau (CAQ)	
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rousselle (PLQ)	
(Prévost)	(Groulx)	Lemay (CAQ)	Roy(PQ)	
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Bonaventure)	
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Roy(CAQ)	
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (<i>CAQ</i>)	(Montarville)	
Boulet (CAQ)	Guillemette (<i>CAQ</i>)	(Chapleau)	Samson (CAQ)	
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lévesque (<i>CAQ</i>)	Sauvé (PLQ)	
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	(Chauveau)	Schneeberger (CAQ)	
Campeau (CAQ)	Isabelle (<i>CAQ</i>)	Maccarone (PLQ)	Simard (CAQ)	
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Marissal (QS)	Skeete (CAQ)	
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Martel (CAQ)	Soucy (CAQ)	
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (<i>CAQ</i>)	Massé (QS)	St-Pierre (<i>PLQ</i>)	
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)	
Chassé (CAQ)	Kelley (PLQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)	
Chassin (CAQ)	Labrie (QS)	Montpetit (<i>PLQ</i>)	(Laviolette-Saint-	
			Maurice)	
Ciccone (<i>PLQ</i>)	Lachance (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Tardif (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	(Rivière-du-Loup–	
			Témiscouata)	
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Thériault (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Thouin (CAQ)	
Dorion (QS)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	Tremblay (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	Weil (PLQ)	
Dufour (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)	Zanetti (QS)	

Sur la motion de M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur :

(Vote n° 266)

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (<i>PLQ</i>)	Fontecilla (QS)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fortin (<i>PLQ</i>)	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)
Asselin (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fournier (<i>IND</i>)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Benjamin (<i>PLQ</i>)	Ghazal (QS)	Leduc (QS)	Robitaille (<i>PLQ</i>)
Bérubé (<i>PQ</i>)	Girard (\widetilde{CAQ})	Lefebvre (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Birnbaum (<i>PLQ</i>)	(Lac-Saint-Jean)	Legault (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rousselle (<i>PLQ</i>)
(Prévost)	(Groulx)	Lemay (CAQ)	Roy(PQ)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Bonaventure)
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Roy(CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (<i>CAQ</i>)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Samson (CAQ)
Bussière (<i>CAQ</i>)	Hébert (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	(Chauveau)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Marissal (QS)	St-Pierre (<i>PLQ</i>)
Caron (CAQ)	Jeannotte (<i>CAQ</i>)	Martel (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (<i>CAQ</i>)	Massé (QS)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	McCann (CAQ)	(Laviolette-Saint-
			Maurice)
Chassé (CAQ)	Kelley (PLQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassin (CAQ)	Labrie (<i>QS</i>)	Montpetit (<i>PLQ</i>)	(Rivière-du-Loup–
			Témiscouata)
Ciccone (<i>PLQ</i>)	Lachance (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Thouin (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Derraji (<i>PLQ</i>)	Laframboise (<i>CAQ</i>)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
Dorion (QS)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	
Dubé (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dufour (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)	

Sur la motion de Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec Mme Montpetit (Maurice-Richard), M. Gaudreault (Jonquière), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 267)

POUR - 110					
Allaire (<i>CAQ</i>)	Émond (<i>CAQ</i>)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)		
Anglade (<i>PLQ</i>)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	Poulin (CAQ)		
Arcand (PLQ)	Fontecilla (QS)	(Champlain)	Proulx (CAQ)		
Arseneau (PQ)	Fortin (<i>PLQ</i>)	LeBel (PQ)	(Berthier)		
Asselin (<i>CAQ</i>)	Foster (CAQ)	(Rimouski)	Proulx (CAQ)		
Bachand (CAQ)	Fournier (IND)	Lecours (CAQ)	(Côte-du-Sud)		
Bélanger (<i>CAQ</i>)	Gaudreault (PQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Provençal (CAQ)		
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)		
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	(Les Plaines)	Rizqy (<i>PLQ</i>)		
Birnbaum (<i>PLQ</i>)	Girard (CAQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)		
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lefebvre (<i>CAQ</i>)	Robitaille (<i>PLQ</i>)		
(Prévost)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)		
Blais (CAQ)	(Groulx)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)		
(Abitibi-Ouest)	Girault (<i>CAQ</i>)	Lemay (CAQ)	Rousselle (<i>PLQ</i>)		
Bonnardel (<i>CAQ</i>)	Grondin (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy(PQ)		
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)		
Bussière (<i>CAQ</i>)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (<i>CAQ</i>)	Roy(CAQ)		
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chapleau)	(Montarville)		
Campeau (CAQ)	Hivon (PQ)	Lévesque (<i>CAQ</i>)	Samson (CAQ)		
Carmant (CAQ)	Isabelle (<i>CAQ</i>)	(Chauveau)	Sauvé (<i>PLQ</i>)		
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)		
Charbonneau (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)		
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (<i>CAQ</i>)	Martel (CAQ)	St-Pierre (<i>PLQ</i>)		
Chassé (CAQ)	Julien (CAQ)	Massé (QS)	Tanguay (PLQ)		
Chassin (CAQ)	Kelley (<i>PLQ</i>)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)		
Ciccone (PLQ)	Labrie (QS)	Melançon (PLQ)	(Laviolette-Saint-		
			Maurice)		
D'Amours (CAQ)	Lachance (CAQ)	Montpetit (<i>PLQ</i>)	Tardif (CAQ)		
Dansereau (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Nadeau-Dubois (<i>QS</i>)	(Rivière-du-Loup–		
			Témiscouata)		
Derraji (<i>PLQ</i>)	Laforest (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)		
Dorion (QS)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tremblay (CAQ)		
Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)		
Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)		

Sur la motion de M. Roy (Bonaventure), conjointement avec Mme Proulx, ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches, de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 268)

POUR - 109					
Allaire (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (PQ)	Provençal (CAQ)		
Anglade (<i>PLQ</i>)	Fontecilla (QS)	(Rimouski)	Reid (CAQ)		
Arcand (PLQ)	Fortin (<i>PLQ</i>)	Lecours (CAQ)	Rizqy (<i>PLQ</i>)		
Arseneau (PQ)	Foster (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Roberge (CAQ)		
Asselin (CAQ)	Fournier (IND)	Lecours (CAQ)	Robitaille (<i>PLQ</i>)		
Bachand (CAQ)	Gaudreault (PQ)	(Les Plaines)	Rotiroti (<i>PLQ</i>)		
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Leduc (QS)	Rouleau (CAQ)		
Benjamin (<i>PLQ</i>)	Ghazal (QS)	Lefebvre (<i>CAQ</i>)	Rousselle (<i>PLQ</i>)		
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Roy(PQ)		
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	(Bonaventure)		
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy(CAQ)		
(Prévost)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	(Montarville)		
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (<i>CAQ</i>)	Samson (CAQ)		
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	Sauvé (<i>PLQ</i>)		
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (<i>CAQ</i>)	Lévesque (<i>CAQ</i>)	Schneeberger (CAQ)		
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Simard (CAQ)		
Bussière (<i>CAQ</i>)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	St-Pierre (<i>PLQ</i>)		
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Tanguay (PLQ)		
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Tardif (CAQ)		
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	(Laviolette–Saint-Maurice)		
Caron (CAQ)	Jeannotte (<i>CAQ</i>)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)		
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (<i>CAQ</i>)	Melançon (PLQ)	(Rivière-du-Loup–Témiscouata)		
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Montpetit (<i>PLQ</i>)	Thouin (CAQ)		
Chassé (CAQ)	Kelley (<i>PLQ</i>)	Nadeau-Dubois (QS)	Tremblay (CAQ)		
Chassin (CAQ)	Labrie (QS)	Ouellet (PQ)	Weil (PLQ)		
Ciccone (<i>PLQ</i>)	Lachance (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Zanetti (<i>QS</i>)		
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)			
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)			
Derraji (<i>PLQ</i>)	Laframboise (CAQ)	Polo (PLQ)			
Dorion (<i>QS</i>)	Lafrenière (CAQ)	Poulin (CAQ)			
Dubé (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)			
Dufour (CAQ)	Lamothe (CAQ)	(Côte-du-Sud)			
Émond (<i>CAQ</i>)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)			
	(Champlain)	(Berthier)			